

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise : subvention 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 60 000 € à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise au titre de l'exercice 2018,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame CARADEC ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée